

FORMATION

« Titre à Finalité Professionnelle Maître.sse de maison »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service
- Positionner comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), l'attestation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) et l'attestation EPI (*Équipier Première Intervention*).

CONTENU DE LA FORMATION 231 heures ou 245 heures

Bloc 1 : 5 modules pour un total de 77 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison 7 h
- Qualité et sécurité du cadre de vie – 35 h
- Entretien du cadre de vie – 7 h
- Entretien du linge – 7 h
- Préparation des repas et hygiène alimentaire – 21 h

Bloc 2 : 4 modules pour un total de 84 h

- Rôle et fonction du-de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes – 7 h
- Les problématiques des publics - 38,50 h (module commun SN et MM)
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31,50 h (module commun SN et MM)
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort -7 h (module commun SN et MM)

Bloc 3 : 2 modules pour un total 49 h

- Le cadre institutionnel de la fonction – 24,50 h (module commun SN et MM)
- Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) – 24,50 h (module commun SN et MM)

Accompagnement de dossier 21 h ou 35 h

Méthodologie de réalisation du dossier 21 heures + 14 heures suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

VALIDATION

Délivrance d'un Titre à finalité Professionnelle de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE/FP de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

LIEUX DE LA FORMATION *

La formation Maître/Maîtresse de Maison dure 231 heures ou 245 heures selon la phase de l'entretien de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

POITIERS	SAINTES	NIORT
30 septembre au 4 octobre 2024	14 au 18 octobre 2024	4 au 8 mars 2024
18 au 22 novembre 2024	25 au 29 novembre 2024	8 au 12 avril 2024
9 au 13 décembre 2024	16 au 20 décembre 2024	13 au 17 mai 2025
20 au 24 janvier 2025	27 au 31 janvier 2025	17 au 21 juin 2024
17 au 21 février 2025	17 au 21 février 2025	9 au 13 septembre 2024
17 au 21 mars 2025	24 au 28 mars 2025	30 septembre au 4 octobre 2024
7 au 11 avril 2025	14 au 18 avril 2025	4 au 8 novembre 2024

Nombre de jours de formation :
35 jours = 245 h

**sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. L'inscription est prise en compte par ordre d'arrivée.*

DISPENSES

- Pour les professionnels attestant du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'HACCP (14 heures de dispense)
- Pour les professionnels attestant de l'EPI (Équipier de Première Intervention) (7 heures de dispense)

CONTACT

Tel : 05 49 37 60 05

Mail : mm@irts-pc.eu

COÛT DE LA FORMATION

**Montant : 3118,50 € pour un parcours de 231 heures
ou 3307,50 € pour un parcours de 245 heures
soit 13,50 € / heure**

NOMBRE DE PLACES

**Limité à 16 stagiaires en parcours complet
+ 2 stagiaires en parcours partiel.**

TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES

	Blocs de compétences du Titre Maître de maison en secteur social et médico-Social		
	Bloc 1 Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable 77 heures	Bloc 2 Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante 84 heures	Bloc 3 Participer à l'équipe pluri-professionnelle 49 heures
Passerelles avec les qualifications SN et MM			
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenue après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Passerelles avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre SVN – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre ADVD - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ADVF - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ASMS - Agent de servicemédico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
CAP ATMFC - Assistant(e) technique en milieux familial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Mention complémentaire Aide à Domicile	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Passerelles avec des certifications professionnelles de niveau 4			
DEAS – Diplôme d'Etat Aide- Soignant			X
DEAP – Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture			X
DETISF - Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
DEME – Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur		X	X
Bac pro ASPP - Accompagnement, soins et services à la personne		X	X
Bac pro SAPAT – Services aux personnes et aux territoires		X	X